

WEBINAIRE DU 14 MARS 2023

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Révision du dispositif des aides eau potable & assainissement

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le Dispositif jusqu'à fin 2022

4 M€

Budget

Collectivités éligibles :

communes < 5000 hab

communautés de communes
< 50 000 hab

8 syndicats

Critères :

Population

zone géographique

richesse

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Un nouveau dispositif : pourquoi ?

Simplification des critères

Nouveaux enjeux à intégrer :



Nombre de dossiers ↗

Nécessité de prioriser au regard du budget disponible

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : pour 3 ans (2023-2025)

Compétence 2022 :

3 communautés d'agglomération
22 syndicats eau / assainissement
185 communes / AEP
249 communes / ASS

Compétence 2026 :

3 communautés d'agglomération
13 communautés de communes
des syndicats eau/assainissement
~ 20 à 30 services à venir

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : ce qui ne change pas

4 M€

Budget

Solidarité
rurale

Les premiers bénéficiaires sont les
communes rurales

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : des prérequis renforcés

Prix de l'eau ≥ 1 € HT / m³



Etudes préalables aux travaux (SDA, SDAEP)

Associer le Département aux études financées (COPIL)



Validation réglementaire des travaux

Maîtriser le foncier pour les travaux de création d'ouvrages

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : ce qui change

1

Des sujets prioritaires

3

**Élargissement
des bénéficiaires**

2

**Nouveaux
champs éligibles**

4

Plafonds & bonus

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

1

Le nouveau dispositif : des sujets prioritaires

- Améliorer la connaissance
- Contribuer aux économies d'eau
- Mettre en place une gestion durable de la ressource en eau
- Protéger et sécuriser la ressource en eau et l'alimentation en eau potable
- Favoriser le partage et la mutualisation de la ressource en eau
- Limiter l'impact des eaux usées insuffisamment traitées ou non traitées

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : des sujets de priorité moindre

- Renouvellement de réseaux dans le cadre d'un projet global
- Renouvellement de réseaux dont l'exploitation est rendue difficile du fait de leur implantation
- Création de réseaux pour favoriser l'accès à l'AEP

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : des renoncements

- Extension des réseaux d'assainissement
- Extension des réseaux d'alimentation en eau potable

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

2

Le nouveau dispositif : nouveaux champs éligibles

- Économie d'eau dans les espaces verts et bâtiments publics
- Gestion du pluvial avec objectif d'infiltration
- Réhabilitation de l'assainissement autonome

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

3

Le nouveau dispositif : élargissement des bénéficiaires

Avant :

communes < 5000 hab

communautés de communes
< 50 000 hab

8 syndicats

Après :

Toutes les communes

Toutes les communautés de communes

Tous les syndicats

Toutes les communautés d'agglomération

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

4

Le nouveau dispositif : plafonds et bonus

Plafonnement des aides :

- collectivités importantes
- certains types d'aides :
→ ANC, extension de réseaux
- certaines dépenses

Bonification : +10 %

- Enjeux transition écologique
→ performance énergétique
→ énergie renouvelable
- Projets > réglementation
→ gain environnemental +++

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : modalités de calcul des aides

Taux
De
Subvention

Typologie de travaux / études

Catégorie
de
collectivités

Population

Classement en ZRR

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

*Le nouveau dispositif : focus sur les communes < 5000 hab. & ZRR
Les EPCI et syndicats majoritairement en ZRR*

30 à 80%
Etudes

50 %
Travaux AEP P1

40 à 50%
Travaux ASS P1
20 à 70%
STEP

30 %
Travaux moins
prioritaires

Economie d'eau
Protection
Sécurisation
Mobilisation
Performance

Réduction des
ECP & pollution

Collecte,
transport,
équipements

Plafonnement
des aides

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : focus sur la réhabilitation de l'ANC

50 %

Réhabilitation de l'assainissement non collectif

Opération groupée portée par le SPANC

Conformité au zonage

ANC prioritaires

Plafond : 10 installations / an / SPANC & 2000 € / installation

Programmation 2022

4,6 M€

Subventions 2022

107

Dossiers financés

2,5 M€

Subventions AEP 2022

79 Dossiers

2,1 M€

Subventions ASS 2022

28 Dossiers

Les élus :

Eric PHELIPPEAU : Vice-président, chargé de la transition écologique, de l'environnement et de la biodiversité

David BOUVIER : Conseiller départemental délégué à la préservation et la gestion de l'eau

Les services :

Demandes de subvention :

Nicolas RICCIO : chargé de programmation

nriccio@ladrome.fr

<https://mesdemarches.ladrome.fr/>

Hotline : 04 75 79 70 50



Ingénierie publique départementale eau & assainissement :

piea@ladrome.fr

Merci de votre attention,





- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

ladrome.fr



RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif :
focus sur les communes et syndicats < 5000 hab. Hors ZRR

30%

Etudes

80 %

PPC

20 à 40%

Travaux AEP P1

20 à 30%

Travaux ASS P1

20 %

Travaux moins
prioritaires

Economie d'eau
Protection
Sécurisation
Mobilisation
Performance

Réduction des
ECP & pollution

Collecte,
transport,
équipements

Plafonnement
des aides

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif :
focus sur les communes > 5000 hab. & ZRR

30%
Etudes

20 à 30%
Travaux AEP P1

10 à 20%
Travaux ASS

0 %
Travaux moins
prioritaires

Economie d'eau
Protection
Sécurisation
Mobilisation
Performance

Réduction des
ECP & pollution

Collecte
transport

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif :
focus sur les communes > 5000 hab. hors ZRR

20%
Etudes

20%
Travaux AEP P1

10%
STEP

0 %
Travaux moins
prioritaires

Plafonnement
des aides

Economie d'eau
Protection
Sécurisation
Mobilisation
Performance

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

*Le nouveau dispositif :
focus sur les communautés de communes hors ZRR*

20%
Etudes

10 à 20%
Travaux AEP P1

20%
Travaux ASS

0 %
Travaux moins
prioritaires

Plafonnement
des aides

Economie d'eau
Protection
Sécurisation
Mobilisation
Performance

Réduction des
ECP & pollution

Collecte
transport

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif :
focus sur les syndicats > 5000 hab. & hors ZRR

20%
Etudes

10 à 20%
Travaux AEP P1

0%
Travaux ASS

0 %
Travaux moins
prioritaires

Plafonnement
des aides

Economie d'eau
Protection
Sécurisation
Mobilisation
Performance

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES EAU & ASSAINISSEMENT

Le nouveau dispositif : focus sur les agglomérations

10 %

Etudes

10 %

Travaux

Plafonnement des
aides

Economie d'eau